voisins & voisines

Publication gratuite du

Comité de Quartier Brivazac-Candau

Rédaction - Mise en Page : Dominique Burtin - Guéno Julien - Jean-Paul Messé - Thierry Moisy - Alban Derepas - Frédrique Robert
Publicité : Guéno Julien - Thierry Moisy
Impression : ACSD Tirage en 1220 ex.

Mars 2019

115

37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 06 71 48 76 32 cqbc33@gmail.com

https://federation-quartiers-pessac.com/les-quartiers/brivazac-candau/

Le Mot du Président

L'assemblée générale a eu lieu le dimanche 3 février. Aux côtés des fidèles et habitués, nous avons aussi eu le plaisir de découvrir de nouveaux habitants. C'est toujours encourageant de voir l'action du comité de quartier reconnue et pour cela, nous les en remercions. Nous pourrions même souhaiter que davantage d'habitants prennent part à la destinée du comité de quartier. Ce comité de quartier, fort de son histoire, est le bien commun qu'il faut absolument préserver car il témoigne aussi de l'importance que, tous, nous attachons au bien vivre ensemble. Nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres au conseil d'administration. Si, comme je le disais l'an passé, il est important pour chacun de réfléchir à sa participation au conseil d'administration, c'est aussi pour garantir la pérennité de notre association et des actions menées. Je ne saurai trop vous encourager à y penser cette année encore.

Nous démarrerons cet exercice par le vide-greniers et la chasse aux œufs. Vous êtes invités à compléter le bulletin d'inscription le plus rapidement possible et à le déposer aux adresses indiquées si vous souhaitez tenir une table comme exposant.

Nous avons aussi la volonté de débuter la campagne d'adhésions dès que possible. Nos équipes sillonneront le quartier pour aller à votre rencontre et vous écouter. De cela, nous reparlerons dans le prochain numéro. Nous comptons aussi relancer des dossiers qui sont restés en attente. Par ailleurs, vous pouvez aussi nous aider en parlant du comité de quartier à nos voisins nouvellement installés.

Dans un avenir plus immédiat, nous vous invitons à prendre connaissance, dans ce numéro de Voisins&Voisines, du débat avec les élus et des informations relatives au vide-greniers et à la chasse aux œufs.

Jean-Paul MESSÉ

Rapport moral de l'assemblée générale 2019

« En politique, parler pour ne rien dire ou ne rien dire pour parler sont les deux principes majeurs et rigoureux de tous ceux qui feraient mieux de la fermer avant de l'ouvrir », déclarait Pierre DAC, il y a plus de quarante ans. Curieuse introduction pour un rapport moral de comité de quartier à Pessac. Si nous tentons aujourd'hui de repenser l'action des comités et syndicats de quartier dans la perspective du débat national actuel, c'est aussi pour apporter des dimensions complémentaires à la démocratie locale et notamment à la participation qu'elle soit individuelle et ou collective.

Nous l'avons vu par le passé, l'usage de pétitions portées par des habitants engage souvent la force publique à reconsidérer ses orientations sur des projets ou des décisions déjà actées. Il n'est pas fait ici distinction du support, qu'il soit papier ou numérique. Outre la vigilance que chaque citoyen doit exercer sur l'action publique, il est aussi nécessaire d'unir ses forces lorsque l'enjeu dépasse l'intérêt individuel. Bien entendu, et nous l'avions déjà rappelé lors de précédentes interventions, la somme d'intérêts individuels ne constitue pas l'intérêt général. Faire société comporte des droits mais aussi des devoirs qui permettent l'accomplissement d'un destin commun. Mais comment prendre en compte ces paroles individuelles, comment passer de la forme contestataire à une force de proposition, comment les intégrer dans une dynamique générale. Il y a là, nous semble-t-il, nécessité de les discuter collectivement. C'est ce qui se passe lors de l'assemblée générale mais aussi lors de nos conseils d'administration. C'est le cas aussi lors de réunions publiques pour des dossiers micro-locaux. Même si l'impact d'un projet concerne peu de personnes directement, il est bien certain qu'indirectement c'est toujours différent.

Le comité de quartier, depuis ses débuts, porte dans ses gênes le débat et la proposition et il est pleinement dans son rôle lorsqu'il agit comme acteur de préservation du bien commun. De plus, l'association est reconnue publiquement, elle répond à des obligations légales et juridiques, ce qui n'est pas toujours (ou pas souvent) le cas des collectifs qui peuvent surgir subitement dans le débat. Nous ne remettons pas en cause la légitimité de s'exprimer, c'est précisément ce que nous souhaitons. Nous voulons être au cœur d'un dispositif de proximité qui fonctionne en lien direct avec les habitants et qui soit porteur de propositions. Cependant, une frange de la population se tient à distance de cette intervention collective : nous pourrions parler de fracture entre ceux qui sont présents dans l'espace collectif et ceux qui ont renoncé, pour de multiples raisons, à exercer leur droit à l'expression ou à la revendication. Quelles qu'en soient les raisons individuelles, le comité de quartier tente chaque année, par sa campagne d'adhésions, de réinstituer ce droit à la participation de chaque habitant. Pour votre information, bien peu de comités ou de syndicats de quartier se livrent à cette entreprise pourtant si nécessaire. En effet, l'exigence d'un tel dispositif est grande et chronophage et tous les comités et syndicats de quartier n'ont pas la capacité à assurer de telles opérations.

Dans un autre ordre d'idée, la participation aux concertations actuelles, souvent lancée au moyen d'un site sur l'Internet, est une façon différente de concevoir le débat public et si nous pouvons applaudir des deux mains l'initiative, il n'en demeure pas moins des écueils qui nous paraissent à modérer. En effet, la voix d'un individu compte autant que celle d'une association telle que la nôtre qui compte près de 600 adhérents. Peut-on décemment accepter cette situation ? Sans doute existe-t-il une pondération du poids de cette consultation sur l'ensemble du dispositif... Et qu'en est-il des propos et des discussions qui sont avancés sans aucune source officielle, simplement parce que l'on a entendu dire ? Un débat se doit d'être argumenté, construit et pertinent. Mais nos élus métropolitains qui doivent entendre la voix de chacun doivent aussi tenir compte des interventions à titre collectif et les traiter autrement. Nous pensons, notamment, au transport en commun où il était clairement indiqué en réunion qu'une revendication d'un comité de quartier égale une revendication individuelle. Faut-il y voir de l'irresponsabilité, du mépris ou de l'incompétence ? Il est tout à fait aisé de multiplier, pour un groupe de pression, ses interventions, particulièrement par voie électronique. Ce risque est tout aussi grand dans le débat national de faire émerger des problématiques bien éloignées des causes originelles.

La démocratie participative doit moins s'appuyer sur les positionnements individuels que sur les « corps intermédiaires » qui disposent d'une appréciation plus globale d'une problématique ; c'est aussi valable pour les syndicats et comités de quartier à Pessac. Pour autant, l'un n'exclut pas l'autre. À toute démarche de co-construction, suit une étape de décisions qui reste l'affaire des élus locaux. Ils sont chargés de mettre en œuvre les orientations et les décisions telles qu'elles ont été validées. Si la phase exécutive d'un projet doit requérir l'attention de tous, il nous est nécessaire de mieux organiser la participation des acteurs locaux dans la phase préalable d'élaboration du projet. Nous avons, déjà par le passé, regretté les manques de la concertation, nous ne voudrions pas avoir à déplorer les absences de concertation. Rien ne serait plus grave qu'un pouvoir qui ne fonde ses prises de décisions que par la rencontre de quelques éléments individuels (c'est le clientélisme) et qui ne consulte pas ses associations qui œuvrent dans l'intérêt général. Heureusement, il se trouve aussi des élus dont l'orientation et la pratique publique sont le fruit d'une réflexion plus complète, prenant en compte la diversité des points de vue et rejetant les dogmes partisans. C'est pourquoi nous réitérons notre volonté de contribuer à l'émergence d'une construction de la ville grâce à l'expertise d'usage des habitants qui nous apportent quantités d'informations et de points de vue.

Le comité de quartier, tout comme les autres syndicats et comités de quartier à Pessac, dispose aussi d'une histoire dans la vie locale. En effet, ses associations existent, pour certaines, depuis plus de 100 ans. **Nos associations de quartiers durent et perdurent**, car elles ne sont pas créées sur des sujets précis, limités dans le temps, en réaction ponctuelle. (ex : comité de défense). Elles sont restées indépendantes du pouvoir local et c'est justement ce qui garantit l'assurance d'orientations propres à chaque quartier en lien avec ses propres contraintes. **Nos associations sont capables** par leur durée, leur passé, leur mémoire et leur expérience, **d'être un lieu privilégié de réflexion**, dans un contexte de concertation et d'action. Notre comité de quartier, comme beaucoup d'autres, est complètement ouvert à ses habitants et disposer d'un tel outil local de participation est une grande force dont chaque citoyen doit garder à l'esprit que chacun peut et doit y contribuer. S'il ne le fait pas, c'est la démocratie locale qui recule . Évidemment, à chaque fois que l'on renonce à ses droits, d'autres au contraire ne manquent pas de faire valoir les leurs.

Que faire pour améliorer notre démocratie participative ? C'est simple : exprimez votre point de vue dans les rencontres publiques à chaque fois qu'on le sollicite et, serions-nous tentés de dire, même lorsqu'il n'est pas sollicité. Soyez présents à chaque réunion

publique et restez en veille sur chaque projet annoncé. Exercez votre vigilance sur votre environnement pour interpeller votre comité de quartier. Agissez chaque fois qu'il vous semble nécessaire. Échangez avec vos voisins. Faites évoluer vos idées.

Pour terminer ce rapport moral, je voudrais remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration dont la participation n'est rien moins que nécessaire. Vous aussi, présents dans cette salle un dimanche matin, nous confortez dans l'impérieuse nécessité de poursuivre l'action. Ce sera peut-être d'ailleurs l'occasion pour vous de présenter votre candidature au conseil d'administration et ainsi donner une autre résonance à votre voix.

Longue vie au comité de quartier.

Compte-Rendu de l'AG

Lors de l'AG ordinaire, le rapport d'activité et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés. De même, la cotisation a été fixée, à l'unanimité, à 3€.

Le conseil d'administration (voir composition ci-après) a été élu. Il a enregistré 1 départ et 4 nouveaux membres (Bernadette Alberny, Martine Sicaut, Marc Bonneu et Alban Derepas).

Rappel des sujets d'urbanisme évoqués lors de l'AG :

•Il est demandé pour quelles raisons la communication de la Mairie vers le comité s'est dégradée.

Le CA pense que c'est une suite logique de la création, par la Mairie, des secteurs qui pour nous fonctionnent mal. Preuve en est, la réunion du secteur 2 auquel appartient notre quartier qui s'est tenue mercredi dernier qui a été essentiellement consacrée à l'aménagement de Saige, sujet qui n'a pas d'intérêt direct pour les autres quartiers.

Nous réclamons plus d'information sur les projets qui nous concernent pour apporter notre contribution. Par exemple, nous n'avons reçu aucune informations sur l'aménagement de l'avenue Marc Desbats alors que nous avions, il y a quelques années, travaillé sur le sujet et fait des propositions.

Il est, néanmoins, rappelé qu'il n'y a aucune obligation légale pour que la Mairie communique vers les comités de quartier. Mais il nous semble que, pour que la démocratie participative fonctionne, la Mairie doit savoir écouter les citoyens. Notamment le comité de quartier qui rencontre ses adhérents pour remonter leur point de vue.

Un adhérent rappelle qu'effectivement, la Mairie est plus encline à répondre aux pétitions qu'aux propositions réfléchies collectivement du comité.

Il faut, peut être voir dans la multiplication des pétitions un manque de dialogue préalable.

•Concernant les projets de construction, il est rappelé qu'ils sont maintenant soumis à une commission métropolitaine qui regroupe des élus, les architectes urbanistes et 2 représentants de la fédération des comités de quartier de Pessac.

•Sur la propriété située au 134 avenue de Candau, nous n'avons aucune information sur un quelconque projet.

•Le sujet du survol du quartier par les avions est également repris.

Il est rappelé les différentes informations communiquées lors de la réunion du 28 mars avec les services de l'aéroport de Bordeaux.

Il a été précisé que, proportionnellement, il n'y a pas plus de survols du quartier qu'auparavant mais comme le trafic a augmenté, il y a plus d'avions.

Notre quartier est impacté uniquement par les atterrissages dont le sens (pistes principale ou secondaire) est décidé par la tour de contrôle en fonction des conditions climatiques, notamment les orientations des vents qui ne sont pas toujours les mêmes en altitude ou au sol.

Il a, également, été rappelé qu'au-dessus du quartier les trains d'atterrissage doivent être sortis.

Il ne faut pas hésiter à remonter aux services de l'aéroport tout dysfonctionnement en rappelant que le comité ne compte que pour une voix. Il faut donc que ses remontées soient plus collectives.

Depuis le 28 mars, une réunion d'informations a eu lieu sur le quartier de Noes. Il a été dit que l'aéroport de Bordeaux a le projet de construire une 2ème piste en parallèle de la piste principale. Dans ce cas, la piste secondaire serait fermée.

En dehors du rapport d'activités, le CA a été questionné sur la suppression de boîtes aux lettres dans le quartier. Il est répondu que nous n'avons reçu aucune information formelle sur le sujet mais il semble que la Poste a le projet de supprimer la moitié des boîtes aux lettres de Pessac.

Débats avec les Elus

Le débat commence vers 11 h 15 en présence de Mme S. Trautmann (2e adjointe déléguée à l'économie, à l'emploi et à la formation), de messieurs E. Martin (1er adjoint, délégué à la coordination des politiques de proximité, aux espaces publics et aux déplacements, Conseiller métropolitain), B. Grange (adjoint du secteur 2, délégué à l'état-civil, à la citoyenneté, à l'accueil et aux technologies et services numériques), L. Desplat (conseiller municipal délégué aux espaces verts, ruraux et forestiers) et S. Mari (adjoint du secteur 1, délégué à la sécurité), J.F. Bolzec (conseiller municipal, délégué à la jeunesse) et, dans la salle, E. Mages (adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse)

Monsieur F. Raynal (Maire de Pessac) est excusé.

Suite à la présentation des élus, aucun discours introductif n'étant proposé, le débat commence directement par les questions de la salle.

Suppression des boîtes aux lettres de La Poste

Des adhérents dans la salle, constatent la disparition des boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire pessacais et plus particulièrement sur le quartier et assimilent ces suppressions à une diminution du service public.

Mme Trautmann répond que la Mairie n'est pas informée des décisions de La Poste et n'a que le pouvoir de négocier. Elle en veut pour preuve les longues discussions suite à la fermeture du bureau de poste du centre ville pour n'obtenir que le maintien d'un point relais sur Pessac centre et sur Verthamon.

Une réunion a eu lieu le 14 décembre dernier entre la Mairie et la Poste. Aucune information n'a filtrée sur la suppression des boîtes aux lettres.

Un courrier a donc été adressé à la Poste mais il n'a reçu aucune réponse. A priori, il s'agirait de supprimer 20 boîtes sur Pessac sans aucune alternative.

Tous dans la salle et les élus s'accordent sur l'importance de maintenir ce service mais plus généralement l'ensemble des services publics notamment pour les personnes fragiles.

Certains relèvent, également, l'incohérence des choix puisque des boîtes aux lettres ont disparu sur des zones relativement importantes et d'autres très proches sont maintenues.

Microgiratoire du parc Lavielle

Certains habitants estiment que les véhicules abordent le microgiratoire de l'avenue de Candau, situé à côté du Parc Lavielle, à des vitesses trop élevées, comme s'il n'existait pas. Ce carrefour en devient dangereux.

M. Grange rappelle que les mesures réalisées sur l'avenue de Candau n'ont pas montré de vitesse excessive.

Des riverains estiment néanmoins que le rond-point, de par sa forme notamment, est mal vu des conducteurs qui ne sont pas familiers du secteur. Il faudrait le rendre plus visible par de la peinture par exemple.

M. Martin souhaite rappeler que le ressenti de la vitesse n'est pas le même pour un conducteur et un piéton. Il est également rappelé que ces ronds-points sont plats pour que les bus puissent les emprunter.

Il s'engage néanmoins à étudier des solutions pour la visibilité de ce rond-point

Intersection entre l'avenue de Candau et la voie de la Mission Haut Brion

Dans le même secteur du quartier, il est rapporté que la visibilité est très mauvaise pour les automobilistes qui, venant de la voie de la Mission

Haut Brion (du rond-point de la cabane tchanquée), souhaitent tourner sur l'avenue de Candau, notamment à cause de la végétation.

Monsieur Martin répond que, sur ce carrefour, le problème était essentiellement la protection des cyclistes. La solution a été d'inverser les priorités.

Il n'en reste pas moins que la végétation masque la vue des automobilistes. L'entretien des espaces verts sur cette partie de l'avenue étant de la responsabilité de la ville de Talence, la Mairie annonce qu'elle va étudier la question.

Monsieur Martin profite de cette discussion pour rappeler que le feu tricolore a été supprimé à ce carrefour comme à beaucoup d'endroits sur Pessac. Cette mesure permet, non seulement, de fluidifier la circulation mais également d'améliorer la sécurité, le feu étant souvent générateur de comportements dangereux.

Il rappelle que, d'une manière générale, la sécurité routière est d'un bon niveau à Pessac où il y a eu moins de morts, par exemple, qu'à Mérignac qui est pourtant une commune dont le réseau routier est moins important.

Visibilité des cyclistes

Des adhérents, cyclistes eux-mêmes, déplorent que les cyclistes soient souvent mal identifiés notamment par manque d'éclairage.

Monsieur Martin regrette également, avec le conseil municipal, que l'éducation à la sécurité routière ait disparu de l'école.

Il lui est répondu que l'éducation ne réglera pas le problème de l'éclairage des cyclistes.

Il est rappelé que la police municipale fait, de façon ponctuelle, auprès des collèges et lycées, des opérations d'information sur la prévention routière.

Par ailleurs, l'association Etu Récup, sur le campus, tente également de sensibiliser les étudiants sur le sujet.

Survol du quartier par les avions

Plusieurs personnes dans la salle interpellent la Mairie sur la gêne occasionnée par les nombreux survols du quartier, même la nuit, par les avions.

Monsieur Grange reconnaît que cette année la densité des vols a été très importante sur Pessac. Il rappelle que l'aéroport est équipé de 2 pistes : une principale et une secondaire. Les avions utilisent la piste secondaire soit lorsque la piste principale est en travaux, soit parce que les conditions météorologiques l'exigent.

Sur l'année 2018, il y a eu, en hiver, des travaux sur la piste principale. Pour l'été, notamment au mois d'août, interrogés, les services de l'aéroport ont été incapables, dans un 1er temps, d'apporter des explications. Ils ont ensuite admis que les aiguilleurs n'avaient pas d'outils d'aide à la décision pour gérer le choix des pistes en tenant compte des conditions météorologiques et des quotas qu'ils doivent respecter entre les 2 pistes

Cependant, monsieur Grange précise que l'aéroport a le projet de construire, pour des raisons d'efficacité, une deuxième piste parallèle à la principale; la piste secondaire actuelle serait alors supprimée.

Cependant, la décision finale appartient à l'état qui n'a pas encore donné son accord.

La Mairie est, bien entendu, favorable à ce projet qui devrait s'accompagner d'une modification des zones de décollage, actuellement sur le quartier de Toctoucau, pour les déplacer sur une zone qui n'est pas habitée.

Site Internet de la ville

Le site Internet de la Mairie a été totalement refondu. Les représentants de la Mairie sont interpellés sur les difficultés qu'il y a à retrouver certains types d'informations, notamment celles qui concernent l'organisation de la Mairie.

M. Grange répond que c'est un choix délibéré de se focaliser sur l'utilisateur plutôt que sur l'organisation interne qui n'intéresse pas les internautes.

Il rappelle également une particularité pessacaise à savoir qu'il existe une assistance en ligne qu'il ne faut pas hésiter à utiliser aux heures d'ouverture de la Mairie.

Il est rétorqué que, sans être opposé aux changements, il faut néanmoins en informer les utilisateurs. Par exemple, des adresses mails, notamment des élus, ont été modifiées. Il devient alors difficile de transmettre les informations aux bons intervenants.

Modification des sens de traversées du talus SNCF

Afin d'améliorer la circulation dans la rue du Bas Brion qui est une voie étroite recevant beaucoup de trafic, un habitant propose d'inverser les sens de circulation sous la voie ferrée, dans la rue du Bas Brion et celle du Pont du Chiquet. En effet, une analyse rapide de la circulation, entre 7 h et 9h le matin, montre que peu de voitures vont à droite vers la Médoquine, la plupart tournent à gauche pour aller ensuite, non pas sur l'avenue Jean Jaurès, mais vers l'avenue du Vallon ou l'avenue du Docteur Nancel Penard. Inverser les sens de circulation réduirait la densité de circulation sur la rue du Bas Brion.

Monsieur Martin répond qu'une telle modification aurait beaucoup d'implications sur des aménagements déjà réalisés comme le tourne à gauche de l'avenue Jaurès vers la rue du Pont du Chiquet ou sur des projets avancés comme la création d'un rond-point à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès et la rue Bas Brion. Il estime néanmoins que cette proposition doit être étudiée.

Parking à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès et la rue du Chiquet

Au cours de la discussion précédente, il est rappelé que le parking situé à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du Pont du Chiquet est très souvent saturé depuis l'ouverture de la résidence qui le jouxte. Comme il devient difficile de se garer dans le secteur les stationnements se reportent ailleurs notamment sur la piste cyclable.

Monsieur Martin répond que la police municipale intervient très souvent dans le secteur. Il informe également l'assemblée d'un projet d'aménagement d'un parking arboré pour une réalisation fin 2019. Pour éviter des stationnements de longue durée, une zone bleue sera instaurée sur le parking.

Terrain au 26 avenue Phénix-Haut-Brion

Il est confirmé qu'en ce moment il n'y a aucun projet sur le terrain situé au 26 avenue Phénix Haut Brion (ancienne carrosserie).

Busage du Serpent

Un riverain du Serpent rappelle qu'il habite la seule parcelle du quartier où ce cours d'eau n'est pas busé. Cet aspect pose des problèmes de salubrité avec la présence de moustiques mais aussi de rats. Ce riverain a interpellé la Mairie, Bordeaux Métropole et l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour les alerter. Seule cette dernière lui a répondu. Il n'a eu aucun retour de la Mairie.

Monsieur Martin répond qu'il n'a, a priori, rien reçu. Monsieur Marie pense que le courrier a pu être transmis aux services du département. Il rappelle qu'il appartient à chaque propriétaire de faire l'entretien des berges. Concernant la prolifération des moustiques tigres, il rappelle qu'il s'agit d'un problème général sur la métropole.

Il est également précisé que les nouvelles dispositions de la loi sur l'eau interdisent maintenant le busage des cours d'eau.

Concernant la lutte contre les moustiques, monsieur Grange informe que la Mairie va mettre en place un dispositif pour la fourniture d'abris pour les hirondelles et les chauves-souris qui sont des prédateurs naturels des moustiques. La LPO apportera son expertise technique à ce projet notamment auprès des particuliers pour l'implantation des ces abris.

Aménagement de l'avenue Marc Desbats et de la place du Cardinal

Aucune réunion d'information n'ayant été dispensée sur le sujet, la Mairie est interrogée sur la teneur du projet d'aménagement de l'avenue Marc Desbats dont les travaux ont commencé.

Monsieur Martin répond que dans un premier temps entre la stade et notre quartier, il s'agit de travaux de sécurisation avec la création d'un plateau pour ralentir la circulation et de nouvelles places de stationnement. Cette phase devrait se finir fin février.

Une deuxième phase est ensuite prévue entre l'intersection au stade de Chiquet et la rue Chateaubriand. Dans un premier temps, à partir de début mars, les propriétés riveraines seront alignées, les réseaux seront, ensuite, enfouis puis interviendra la requalification de la voie.

Une fois ces travaux achevés, la rue Chateaubriand sera requalifiée et 2 giratoires seront créés au niveau de la rue Lauga et de la place du Cardinal. La rue Chateaubriand sera aménagée en 2 x 1 voie avec un côté pour la circulation automobile et l'autre côté pour les cheminements doux, séparé par une barrière végétale. Les travaux sont prévus jusqu'en 2020.

Ouverture du Fast Food

Depuis la récente ouverture du Fast Food devant l'école maternelle, des problèmes de stationnements et de propreté sont apparus aux alentours.

Il est répondu que la Mairie avait dans un premier temps refusé le permis de construire craignant ce qui arrive maintenant. Attaquée au tribunal administratif, elle a finalement été contrainte de l'accorder.

Elle fait maintenant intervenir la police municipale qui a incité le gérant à demander à ses clients de respecter le stationnement. Si les choses ne s'améliorent pas, la police municipale verbalisera.

D'une façon générale, les difficultés de stationnement rencontrées sur ce cas précis posent le problème des aménagements actuels des ronds-points qui laissent parfois la place aux stationnements en plein centre de ces ronds-points (voir rond-point de la cabane tchanquée).

Contacter les services

Comme indiqué dans le rapport moral et ainsi permettre une meilleure prise en compte de vos remarques, nous vous invitons à intervenir directement auprès des services concernés et, en même temps, nous informer de vos interventions en nous mettant en copie.

Pour les problèmes concernant les transports en commun, plusieurs moyens sont à votre disposition

- par courrier à *TBM Service Clients*
  10-12, boulevard Antoine Gautier
  CS 31211
  33082 BORDEAUX CEDEX

- par téléphone pour toute information sur les tarifs, les itinéraires, les horaires :
  ALLO TBM au 05.57.57.88.88.
  Du lundi au samedi, de 07h à 19h et le dimanche de 9h à 19h

soit en remplissant un formulaire sur le site de Bordeaux-métropole dans le bandeau tout en bas de la page d'accueil avec le lien « contacter nos services ».

Pour les problèmes liés au trafic aérien, il est judicieux de contacter le guichet unique

- par téléphone au *05 56 34 50 50*

- par courrier à *Aéroport de Bordeaux-Mérignac*
  Cidex 40
  33700 MERIGNAC

- par courrier électronique à info@bordeaux.aeroport.fr

N'hésitez pas à informer ces services de tout dysfonctionnement ou tout problème : vos remarques doivent être prises en compte. Bien entendu, à chaque prise de contact, pensez aussi à informer le comité de quartier.

VOTRE GARAGE TOUTES MARQUES DE PROXIMITÉ
SARL GARAGE GASSIOT
EUROREPAR CAR SERVICE
17 AVENUE DU ROND POINT
33600 PESSAC
0556461171
garage-gassiot@wanadoo.fr
Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h30 & 14h-18h30
EURO REPAR CAR SERVICE

"Dès les beaux jours, la marche est de retour"
Stationner sur le trottoir est inutile, coûteux et dangereux.

BOUCHERIE DES VIGNES
boucher volailler
62, Av. Jean-Jaurès - 33600 PESSAC
05.56.93.12.55
Le vrai goût du savoir-faire

La chasse aux oeufs

Première des animations de ce nouvel exercice, le dimanche 21 avril, la chasse aux oeufs se déroulera au Parc Lavielle pour le bonheur des enfants de 0 à 11 ans. Pour y participer, il suffit de venir s'inscrire à partir de 10h30 au stand d'accueil mis en place au parc. Bien entendu, les parents (ou les grands-parents) accompagnent leurs enfants. À 11h, le départ est donné et, lorsque tous les oeufs sont ramassés, ils sont partagés entre tous les enfants.

Nous délimitons des espaces différents selon les âges et nous nous chargeons de répartir les oeufs sur tous les espaces.

Ensuite, pour tous, le comité propose de se retrouver autour d'un apéritif. Nous précisons que cette animation est gratuite et n'hésitez pas à inviter vos nouveaux voisins et à nous les présenter.

BISTROT ROUGE .FR
CUISINE DE BISTROT, BAR À VINS, TAPAS, PIZZAS
A 5 min
157 AV JEAN JAURES 33600 PESSAC
0 982 401 335
REPAS DE GROUPE, SOIREE A THEME, PRIVATISATION

optim home immobilier
Un projet d'achat ou de vente ?
Appelez Alban au 06 69 31 85 79
Vous connaissez quelqu'un qui a ce projet, appelez Alban et vous serez récompensé !*
Estimation et Dossier Technique offerts !*
*après signature acte authentique
Alban DEREPAS
votre conseiller en bonheur immobilier
alban.derepas@optimhome.com
www.derepas.optimhome.com
engagé attentionné connecté
ouvert au bonheur

la Halle de Pessac
le goût du primeur
du Lundi au Samedi
7h - 20h
Dimanche et Jours fériés
7h - 13h
Stéphane et son équipe vous accueillent dans un espace de 300m². 7 jours/7
43 avenue Jean Jaures - 33600 Pessac
05 56 45 55 39

Le vide-greniers : Comment ça marche ?

S'inscrire

En 2004, le comité de quartier organisait son premier vide-greniers sur la place Chambrelent et l'avenue du Rond-Point. 36 exposants s'y étaient inscrits et l'on peut dire que la formule avait séduit les habitants puisque l'année suivante, le nombre d'exposants doublait quasiment. Depuis, on enregistre chaque année la présence d'environ 90 participants. Nous vous précisons que l'inscription au vide-greniers est une obligation légale et que vous ne pouvez effectuer que deux ventes au déballage par an seulement.

Pour s'inscrire cette année, vous pouvez retourner le traditionnel coupon ci-dessous à l'adresse indiquée. Vous disposez aussi cette année d'un autre moyen d'inscription ; nous invitons toutes les personnes disposant d'une adresse de courrier électronique à s'inscrire en ligne au moyen de leur téléphone en utilisant le code QR (quick response) qui vous propulsera directement au formulaire

ou en saisissant l'adresse suivante (attention, c'est très long)

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScLHRhB2hVbFrZt5dU_obLSwEqlVIPDsNtdkmaXCNbq3SpIlg/viewform

À la clôture des inscriptions, vous recevrez un courrier vous précisant l'organisation prévue. Merci d'en prendre connaissance.

Exposer

Le Dimanche 7 Avril, d'abord se lever tôt pour prendre un vrai petit déjeuner à base de bon pain et d'agrumes vitaminés, car la matinée sera longue jusqu'au rendez-vous de midi à la trinquette bleue du comité. Ensuite finir de sélectionner, écarter, ranger, répertorier, empaqueter tous les bibelots, livres, jouets, disques, vaisselle, vêtements, agonisant au fond de vos garages ou de vos placards, espérant un avenir plus radieux par ce beau dimanche d'avril, pourquoi pas changer de vie!

Maintenant, il s'agit de faire rentrer cette belle sélection dans le moyen de transport de votre choix, c'est toujours un peu inquiétant au début mais en général ça rentre au prix d'un savant tassement.... N'oubliez pas le gâteau qui sort du four sur le plan de travail et pensez à l'apporter dès votre arrivée à la buvette.

Arrivez à 9 heures Place Chambrelent. L'itinéraire pour vous y rendre doit passer par l'avenue de Brivazac. Des membres du comité seront là pour vous diriger et faciliter la circulation. Enfin, soyez patients, tout le monde trouvera sa place. Des hôtesses du comité vous accueilleront et vous indiqueront votre emplacement (aucune installation sans autorisation du comité ne sera tolérée) où vous aurez le droit de déballer en vidant vos voitures. A partir de 10h, toutes les voitures devront laisser les allées piétonnes libres pour le début des achats.

Aux environs de midi, le comité de quartier vous offrira l'apéritif et ses grignotages, et, si un petit creux vous tenaille, vous pourrez le satisfaire en achetant des sandwichs variés et des pâtisseries ainsi que des boissons ou du café. Vers 17h fatigué(e)mais heureux(se) vous débarrasserez votre emplacement des «rares» objets invendus que vous pourrez ramener l'an prochain. Pensez à apporter vos poches poubelles et à repartir avec elles car nous ne disposons pas de container pour collecter les déchets.

Alors y a plus ka ! Nous on vous attend sans faute...

Le comité de quartier met à votre disposition des tables pour l'exposition et la vente. Vous êtes libres de fixer les prix des articles exposés (le comité de quartier ne perçoit aucun droit d'entrée ou de place. Il ne prélève aucune part sur les transactions).

L'attestation ci-dessous est à remettre jusqu'au MARDI 30 MARS à Yvon Bouyer 43 avenue de Brivazac: tel 05.56.45.70.54

Organisateur : COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU 37 avenue de Candau – 33600 PESSAC

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS du 7 avril 2019

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le .....à Département : ..... Ville de naissance : .....

Adresse : .....CP ..... Ville.....

Tél. ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....Délivrée le .....par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant (e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ...Pessac..... le ..... Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

Inscription à déposer chez monsieur Yvon BOUYER au 43 avenue de Brivazac

Comité de Quartier Brivazac-Candau

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU
ELU EN ASSEMBLEE GENERALE LE 3 février 2019

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE	adresse mail	CADRE DE VIE/ URBANISME	ANIMATIONS	V&V	MEMEOIRE QUARTIER	BUREAU
ALBERNY	Bernadette	5, place du Muguet		06 63 06 44 21	pioupiou11@wanadoo.fr		X			
ARDOUIN	Hélène	7, allée Jacques Brel	05 47 29 71 84	06 63 91 73 41	heleneardouin@laposte.net		X			
ARDOUIN	Christophe	7, allée Jacques Brel	05 47 29 71 84	06 15 14 22 99			X			
BIGNON	Emmanuelle	26, avenue de Brivazac		06 73 59 68 65	manue.bignon@free.fr		X			
BONNEU	Marc	4, rue Jean Charcot		06 88 98 79 71	marc.bonneu@gmail.com	X	X			
BOUYER	Dominique	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54				X			
BOUYER	Yvon	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54		yvon.bouyer@neuf.fr	X	X	X		
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	05 56 45 34 86	06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr	X				secrétaire
CIESLAK	Jérôme	70, allée George Brassens		06 83 54 21 44	jeciesla@gmail.com		X			
DANGUY	Astrid	12, av. Fanning Lafontaine		06 33 73 01 07	astrid.danguy@gmail.com	X				
DEREPAS	Alban	49, avenue des Echoppes		06 69 31 85 79	aderepas@hotmail.com		X	X		
JULIEN	Guéno	36, rue du prof. Esclangon	05 56 15 32 29		guenoj@aliceadsl.fr	X		X		secrétaire adjoint
LAFAYE	Nathalie	4, rue Charcot	05 56 45 71 87		ndjp.lafaye@gmail.com	X				
LEFRANCOIS	Gérard	2, rue Chiquet Brion		07 68 25 57 07		X				trésorier adjoint
MESSÉ	Jean Paul	5, rue Marc Sangnier	05 56 45 60 46	06 71 48 76 32	messe.jean-paul@wanadoo.fr	X	X	X		président
MOISY	Thierry	48, avenue des Echoppes	05 56 45 49 32	06 70 98 18 95	tmoisy@hotmail.com		X	X		
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	09 54 84 83 84	06 76 86 63 50	seborga1@free.fr	X	X			trésorière
ST GERMES	Charlotte	4 bis, av. Phénix Haut-Brion			chaclo@free.fr					
SAM	Françoise	28, av. Phénix Haut Brion			f.sam@free.fr	X				
SICAULT	Martine	4bis, rue Jean Charcot	05 56 15 31 01	06 27 37 21 23	eliette.sicault@laposte.net		X			

Adresse postale : 37, avenue de Candau
Adresse électronique : cqbc33@gmail.com / mot de passe : 123cqbc123
Site internet : federation-quartiers-pessac.com

Plan du Quartier Brivazac-Candau

Règles de circulation :
Dans le quartier comme ailleurs, il est dangereux et inutile de stationner sur ou à cheval sur le trottoir. Cela empiète sur le territoire des piétons et c'est passible d'une contravention. En dehors de tout marquage au sol de stationnement, celui-ci doit se faire sur la chaussée de façon bi-mensuelle alternée. Le stationnement à cheval est autorisé sur une portion de l'avenue de Candau, et il est impératif de redoubler d'attention en raison de la perte de visibilité.
De plus, il existe dans le quartier des contre-sens cyclables, permettant aux deux-roues non motorisés de circuler dans des rues à sens unique, à l'inverse des automobilistes. De nombreux enfants notamment les empruntent pour se rendre ou revenir de l'école qui se trouve dans notre quartier. Cette pratique nouvelle qui tend à se développer, ne nous est pas toujours familière. La prudence est donc de mise et s'accompagne du respect de la limitation de vitesse.

Arrêt de bus

Boites aux Lettres

Les conteneurs à verre reçoivent les bouteilles en verre recyclable. Les couvercles et les cartons de transports ne doivent pas rester sur place et sont à jeter dans votre container gris. Merci d'y penser au prochain voyage

Ramassage des Ordures Ménagères :
- Bac gris : déchets génériques : lundi et jeudi matin
- Bac vert : tri recyclable : mercredi matin

Il est par ailleurs rappelé que les bacs ne doivent pas séjourner sur les trottoirs, mais être déposés et rentrés au plus proche de la collecte. Il en va du respect de chacun, notamment des piétons qui ont vocation à marcher sur les trottoirs.

- Déchets verts : sur inscription. Renseignements à la mairie.